



**SZSV**  
**FSPC**  
**FSPC**

Schweizerischer Zivilschutzverband  
Fédération suisse de la protection civile  
Federazione svizzera della protezione civile

## PROPOSITIONS COTISATIONS AG 2023

Le Comité directeur propose à l'Assemblée des membres de fixer les cotisations des membres pour l'année 2023 comme suit :

- Membres
  - Le taux de cotisations s'élève à CHF 0.025 par habitant.
  - La cotisation minimale s'élève à CHF 250.00.
  - Le nombre maximum d'habitants pris en compte pour le calcul de la cotisation est de 250 000.
- Promoteurs
  - La cotisation des personnes physiques s'élève à CHF 100.00.
  - La cotisation des personnes morales s'élève à CHF 250.00.
  - Les membres libres et les membres d'honneur sont exemptés de cotisation.

Le Comité directeur propose à l'Assemblée des membres de fixer les cotisations des membres pour l'année 2024 comme suit :

- Membres
  - Le taux de cotisations s'élève à CHF 0.025 par habitant.
  - La cotisation minimale s'élève à CHF 250.00.
  - Le nombre maximum d'habitants pris en compte pour le calcul de la cotisation est de 250 000.
- Promoteurs
  - La cotisation des personnes physiques s'élève à CHF 100.00.
  - La cotisation des personnes morales s'élève à CHF 250.00.
  - Les membres libres et les membres d'honneur sont exemptés de cotisation.

Zurich, le 31 mars 2023